

MAIRIE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 septembre 2017

Présents : MM. Jean-Paul MAURICE – Jean IANELLI - Fabien DESSEREY – Mme Danuta POLONSKY -

Absents excusés : Mr Christian RENARD - Mme Marie-Claude MANIÈRE

Absent : Mr Christian ROY

Délibérations du Conseil Municipal

Marché de voirie : Adhésion au groupement de commande des travaux de voirie porté par la Communauté de Communes POUILLY/BLIGNY

Dans le cadre de la bonne réalisation des travaux de voirie 2018 et du respect des règles de mises en concurrence, il est proposé à la commune d'adhérer au groupement de commande porté par la Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche, désignée coordonnateur.

Le coordonnateur du groupement de commande a pour mission de passer le marché : consultation, ouverture, attribution. La commune reste maître d'ouvrage et se charge de l'exécution du marché : suivi et réception des travaux.

La Communauté de Communes propose aux communes d'adhérer au groupement de commande pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, ne pouvant excéder 4 ans.

Ce marché est passé en procédure adaptée sous forme d'accords-cadres à bons de commande, mono-attributaire.

Le marché est alloté en 3 lots ;

Lot n°1 – voirie et assainissement

Lot n°2 – couches de roulement

Lot n°3 – assistance à maître d'ouvrage

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commande des travaux de voirie 2018, renouvelable 3 fois un an, coordonné par la Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche pour le choix du prestataire pour une durée d'un an,
- de désigner la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement de commande,
- d'autoriser le maire à signer la convention du groupement de commande,
- de conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Travaux de voirie 2018

Le Conseil Municipal ayant entrepris en 2017 la réfection d'une première partie du chemin de La Bussière souhaite poursuivre en 2018 la rénovation de cette voie.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide la réfection d'une seconde partie de la Voie Communale n°4 dite « Chemin de La Bussière » pour un montant HT de 10 335.70 €
- confie le marché de travaux à la Communauté de Communes de l'Auxois-Sud dans le cadre du groupement de commandes
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre de la PSV 2018
- précise que la dépense sera inscrite à la section d'investissement du budget 2018 de la commune
- certifie que les travaux portent sur une voie communale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'obtention de ladite subvention.

Le plan de financement est défini comme suit:

Montant HT: 10 335.70 €

Subvention Conseil Général : 5 000.00 €

Solde sur fonds libres de la commune: 5 335.70 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pays de l'Auxois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a fait le choix d'adhérer au Pays Beaunois. Considérant l'impact touristique au niveau du village, le Conseil Municipal décide d'adhérer au pays d'Art et d'Histoire de l'Auxois et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Règlement d'occupation du domaine public

Le Maire informe le Conseil que le règlement d'occupation du domaine public est en cours d'élaboration. Une copie du projet sera remise à chaque conseiller pour que chacun puisse en prendre connaissance et apporter d'éventuelles modifications en vue de son approbation lors d'une prochaine séance.

La Commission du fleurissement se réunira vendredi 29 septembre 2017 à 19H00

La commission des Fêtes se réunira vendredi 13 octobre 2017 à 19H00.

Le Maire, Jean-Paul MAURICE